



Commune de Joncherey
Territoire de Belfort

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2021

COMMUNE DE JONCHEREY

1. Cadre général d budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le budget primitif et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet www.joncherey.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Une présentation succincte est également consultable sur le site internet de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communale.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2021 représentent 920 116.00 € auxquelles il convient d'ajouter 364 944.97 € de report d'excédent de l'année précédente, soit un montant total de **1 285 060.97 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. La commune prévoit pour l'année 2021 un montant total des dépenses de 813 289.00 € La différence entre les recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit ici 471 771.97 € constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cette différence est rajoutée aux montants des dépenses de fonctionnement et reversée en section d'investissement, en recettes. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvera donc à **1 285 060.97 €**.

Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	813 289.00 €	Recettes réelles	920 116.00 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
TOTAL	813 289.00 €	TOTAL	920 116.00 €
002		002	364 944.97 €
TOTAL	813 289.00 €	TOTAL	1 285 060.97 €
023	471 771.97 €		
Total du budget 2021	1 285 060.97 €	Total du budget 2021	1 285 060.97 €

3. La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les recettes d'investissement espérées pour l'année 2021 représentent 279 658.01 € auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 471 771.97 € € soit un montant total de recettes attendues de **751 429.98 €**.

Elles sont générées par les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (modernisation du réseau éclairage public, réfection du clocher et du beffroi, volets hespal...)

Les dépenses d'investissement comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit de matériel, de biens immobiliers, d'études de travaux sur du neuf ou de l'ancien. La commune prévoit pour l'année 2021 un montant total des dépenses de 575 428.97 € auquel il faut rajouter un déficit d'investissement reportée de 161 001.01 €, soit un montant total des dépenses de **751 429.98 €**

Les dépenses et recettes d'investissement du budget primitif 2021

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	590 428.97 €	Recettes réelles	279 658.01 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
TOTAL	590 428.97 €	TOTAL	279 658.01 €
001	161 001.01 €	001	
TOTAL	751 429.98 €	TOTAL	471 771.97 €
		021	471 771.97 €
Total du budget 2021	751 429.98 €	Total du budget 2021	751 429.98 €

4. Les principaux projets de l'année

- Modernisation du réseau d'éclairage public
- Réfection du clocher et changement du beffroi de l'église
- Volets HESPAL
- Cuisine futur logement APC

5. Niveau de l'épargne Brute de l'exercice (CAF) :

Dépenses		Recettes	
Ch.011 Charges à caractère générale	229 471.00 €	Ch.13 atténuation de charges	2 500.00 €
Ch.12 Personnel	336 400.00 €	Ch.70 Produits services	51 595.00 €
Ch.14 reversement, péréquation	173 588.00 €	Ch 73 impôts à recevoir	590 658.00 €
Ch.65 Elus	54 330.00 €	Ch.74 dotations, sub.	230 363.00 €
Ch.66 charges financières	18 700.00 €	Ch.75 autres produits	39 500.00 €
Ch.67 charges exceptionnelles	800.00 €	Ch.76 produits financiers	0
		Ch.77 produits excep.	5 500.00 €
		R 002 Résultat à reporter	364 944.97 €
TOTAL BP	813 289.00 €	TOTAL BP	1 285 060.97 €

C.A.F. BRUTE = 471 771.97 €

CAF NETTE = 471 771.97 € – 80 000.00 € = 391 771.97 €

6. L'endettement de la commune au 31/12/2020 : Ratio

- 1 427 habitants au 1^{er} janvier 2021
- 732 515.22 € encours de la dette au 31/12/2020 soit 513.32 €/hab
- 2 emprunts seront terminés 1 en 2022 et 1 en 2023
- 1 prêt relais de 200 000.00 € sera remboursé en septembre 2021

7. La fiscalité :

La commune n'a pas augmenté ces taux de fiscalité locale depuis plusieurs années. Pour 2021 les taux restent identiques :

- Taxe d'habitation : 12.51 % (plus de possibilité de modifier le taux)
- Taxe foncière : 10.20 %
- Taxe foncier NB : 41.46 %

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

- La commune compte 7 agents titulaires dont 2 à temps NC, 1 agent stagiaire et un agent en CAE-CUI à 20 h/semaine jusqu'en juillet 2021.
- Les charges du personnel (chapitre 012) s'élèvent à 336 400 € et représentent 41.36 % des dépenses de fonctionnement, 40.19 % en 2020.

9. Conclusion

Malgré la baisse des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public.